

L'ECHO des salariés de VINCI

« Les illusions perdues sont des vérités trouvées » (Multatuli, Pays-Bas)

2^e Trim. 2017

N° 13



La sous-traitance peut rapporter gros

On sait que VINCI, comme tous les grands groupes du BTP, a développé la sous-traitance sur les chantiers dans le seul but de faire baisser les coûts et d'améliorer ainsi la « compétitivité », comme ils disent, à savoir la rentabilité financière du groupe.

Le développement exponentiel de la sous-traitance est la cause première de la dégradation des conditions de travail des travailleurs, les accidents du travail sont à la hausse et la déréglementation s'accélère.

Des pans entiers de notre protection sociale ne sont plus respectés, avec des pratiques patronales qui ne sont pas sans rappeler la traite des esclaves : salariés détachés avec des rémunérations très inférieures aux minimas légaux, voire, sur certains chantiers, des salariés non payés, salariés non déclarés exploitables et corvéables à merci, tous travaillant dans des conditions dangereuses pour leur sécurité, avec des conditions d'hébergement insalubres

Ces faits révoltants, nous les rencontrons régulièrement sur nos chantiers.

Car c'est à ce prix, payé par les travailleurs, que le groupe VINCI engrange ses bénéfices.

Mais elle peut aussi coûter cher !

Mais parfois le système se retourne contre son auteur et cela peut lui coûter très cher, c'est ce qui s'est passé récemment sur 2 chantiers VINCI de la région parisienne !

Sur le chantier du stade ARENA à Nanterre : Le sous-traitant à qui VINCI avait confié la construction et l'installation de la charpente métallique a multiplié les problèmes : malfaçons, mauvaise qualité de l'acier... Au final la charpente n'a pas tenu et la toiture s'est affaissée !

VINCI a, faute de mieux, décidé de faire la charpente lui-même et ses dirigeants viennent de découvrir qu'il convenait de réinternaliser un certain nombre d'activités, comme les charpentes (dixit Xavier Huillard PDG du groupe).

En attendant, le stade ARENA de Nanterre coûte cher à VINCI !

Sur le chantier du métro Chatelet à Paris : VINCI avait fait appel à des entreprises sous-traitantes (FC10, FH Service) qui ne payaient pas les salariés.

Ceux-ci ont alerté la CGT et se sont mis en grève (lire l'Echo des salariés VINCI N° 12). Leur lutte a permis à 24 d'entre eux d'être embauchés par VINCI et une cinquantaine de salariés vont bientôt recevoir leurs arriérés de salaire (jusqu'à 129 jours impayés pour certains !).

Oui, la sous-traitance peut coûter très cher à VINCI !

Et la CGT a décidé de redoubler de vigilance afin que cessent ces situations scandaleuses pour les salariés, et fera respecter la règle : « à travail égal, salaire égal » ; nous continuerons à défendre bec et ongles le Code du travail, les conventions collectives et l'ensemble de nos acquis sociaux contre quiconque, patronat ou gouvernement, VINCI ou Macron, ayant la prétention de les détruire.

Dans ce numéro

Editorial	1
Le système des inégalités	2
L'égalité des chances contre l'égalité des conditions	2
Vive la Sécu !	3
Films	3
Ni béton, ni expulsions !	4
Il n'y aura pas d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes	4
Pierre Gattaz : le salaire c'est ringard, place au bénévolat !	5
Nouvelle route du littoral (La Réunion)	5
L'équilibre de l'horreur	5
Livres, BD	6
VINCI Construction IDF, Pôle Travaux publics	6
Hommage à des oubliés qui ne sont jamais rentrés chez eux	7
Rejoindre le Front social	7
« Com' paillette »	8

**ON VA VOUS
PACIFIER LA GUEULE**



Le système des inégalités

L'Observatoire des inégalités vient de publier son rapport. Il en explore toutes les dimensions : travail, situation des immigré.es et des femmes, santé, logement, revenu, patrimoine... Le diagnostic est clair : la France connaît des inégalités importantes, qui tendent à s'accroître malgré le système de protection sociale qui joue encore un rôle d'amortisseur.

A la différence des inégalités naturelles ou individuelles, les inégalités sociales sont celles qui sont engendrées par la société. Multiples, elles font système, se combinant et se renforçant mutuellement, cumulant leurs effets, et, surtout, tendant à se reproduire d'une génération à l'autre. Les inégalités des jeunes face aux diplômes, par exemple, sont directement liées à leur milieu social : 52 % des enfants de cadres ou d'enseignants obtiennent un Bac + 3, contre seulement 8 % des enfants d'ouvrier.es non qualifié.es, qui sont à peu près absents des classes préparatoires aux grandes écoles.

La « crise » frappe essentiellement les milieux populaires : augmentation des contraintes et pénibilités au travail, du chômage des employé.es et ouvrier.es, de la précarité des jeunes (en particulier non-diplômés du supérieur), des poches de misère dans des banlieues déshéritées, des « nouveaux pauvres » et des SDF... La pauvreté, qui diminuait depuis les années 1970, est repartie à la hausse. A l'opposé, les revenus non salariaux des plus riches augmentent, notamment ceux des placements financiers.

Du coup, c'est en matière de patrimoine que le décalage est le plus impressionnant : en 2015, 10% de la population détenait 90% du patrimoine, quand les 50% en bas de l'échelle en possèdent 8%. Ce n'est pas seulement une question de montant : le patrimoine des moins riches, quand ils en ont un, est surtout constitué d'un logement et d'un compte d'épargne, alors que celui de la classe supérieure est largement composé de logements mis en location, d'entreprises et de titres financiers. Le premier est un patrimoine de subsistance, le second, un patrimoine de rapport, un capital alimentant un système basé sur la propriété privée — origine de l'inégalité selon Jean-Jacques Rousseau. ■



Comme toutes les grandes entreprises, VINCI se doit d'afficher qu'il prend des mesures « contre toutes les formes de discrimination », et promeut « l'égalité des chances ». Nous avons déjà fait la critique de ce genre d'« engagement » non contraignant, sans obligation de résultat, essentiellement formel et destiné à répondre aux attentes des agences de notation dites « éthiques » (L'ECHO numéros 5 et 7).

Nous nous proposons ici de montrer que ces concepts, d'origine néolibérale, visent aussi à abandonner la lutte contre les inégalités, voire à les justifier au moment même où les richesses s'accumulent dans un nombre de mains de plus en plus restreint.



Alors que la lutte pour l'égalité des conditions vise à réduire les écarts de ressources au sein de la population, la défense de l'égalité des chances s'assure seulement que ces écarts ne découlent pas de discriminations. L'expression sort tout droit de la littérature managériale : par « chances », elle entend le libre jeu du marché du travail, que le racisme ou le sexisme viennent fausser en favorisant d'emblée certains individus sur des critères sans rapport avec leurs compétences. Les seules injustices qu'elle reconnaisse sont celles qui représentent des entorses à une concurrence « libre et non faussée » entre individus, pas les inégalités sociales en tant que telle.

Cela ne surprendra personne : le concept s'est formé dans les années 1990, avec les politiques hostiles au rôle social de l'Etat, notamment en matière de redistribution des revenus. Tandis que la couverture sociale tend à se réduire à un mince « filet de sécurité » pour les « exclus », l'égalité des chances voudrait nous faire croire que notre société pourrait offrir à tous les autres, par des actions appropriées, une égale

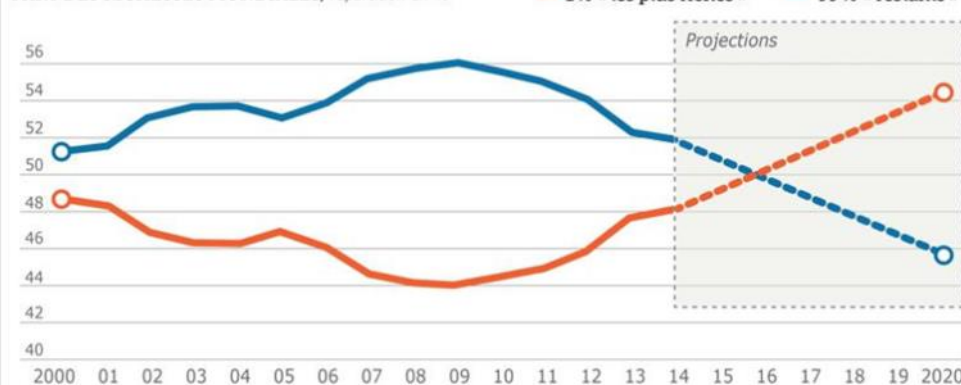
possibilité d'accéder aux meilleures places dans la hiérarchie sociale, quelle que soit leur position sociale de départ. Si bien que le résultat (fortement inégal) de la concurrence entre individus ne serait dû en définitive qu'aux talents et aux efforts inégaux des individus, ou aux circonstances — à « la chance ».

L'égalité des « chances » étant garantie au départ, les inégalités à l'arrivée devraient tout aux concurrents ou au hasard, et rien aux rapports sociaux : ce sont les meilleurs ou les plus chanceux qui gagnent. Il n'y a plus d'injustice : les inégalités sociales se réduisant à de simples inégalités d'aptitudes ou d'efforts des individus, elles deviennent admissibles. L'égalité des chances prétend bâtir une société méritocratique, mais pas égalitaire. Elle légitime les inégalités, culpabilise les pauvres et permet aux riches de croire qu'ils ont mérité de l'être...

Il est évident qu'il s'agit d'un pur leurre : les inégalités de position sociale au départ sont constitutives de l'inégalité des chances entre individus. L'égalité formelle face à la concurrence est vidée de tout contenu par les inégalités réelles de revenus, de patrimoine, de pouvoir, de culture, etc., liées aux différences de situation des individus dans les rapports de production, de propriété, de classe, de genre, etc. Seule l'idéologie néolibérale pouvait susciter le fantasme aberrant d'une lutte contre la pauvreté, les inégalités et les discriminations sans redistribution des richesses. ■

En 2016, les 1 % les plus riches posséderont plus que les 99 % restants

PART DES RICHESSES MONDIALES, répartition en %



Source : Oxfam

16/02/2015

Infographie LE FIGARO

Vive la Sécu !

La Sécurité Sociale est sous les feux des projecteurs. En fin d'année 2016, il y a eu la sortie en salle de cinéma du documentaire « **La sociale** » de **Gilles Perret** (ce dernier est également connu pour avoir réalisé « *Les jours heureux* »).

Ce documentaire retrace la naissance de la Sécurité Sociale découlant directement du Conseil National de la Résistance.

Qui se souvient d'Ambroise Croizat, ministre du travail qui fut ouvrier mais aussi communiste, membre de la CGT et à qui l'on doit la Sécu d'aujourd'hui ?

Dans son film, Gilles Perret rend hommage aux hommes qui l'ont créé dont Jolifred Fregonara, syndicaliste de la CGT qui a construit la caisse de la Sécu de Haute-Savoie.

A la fin de la seconde guerre mondiale le rapport de force entre le capital et le travail était particulièrement favorable au second. La grande majorité des dirigeants des grandes sociétés françaises avait collaboré avec les forces nazies. Et le parti Communiste Français (composante essentielle de la résistance) était partie prenante dans le gouvernement de de Gaulle.

La loi du 22 mai 1946 définit le « régime général » (limité aux salariés de l'industrie et du commerce).

On ne peut que s'étonner qu'un gouvernement, soit disant de sensibilité de gauche, n'ait pas organisé des cérémonies pour fêter le 70ème anniversaire de ce pilier du régime social français.

Il est vrai que notre ancien Ministre du Travail, M. François Rebsamen (le prédécesseur de Mme El-Komry), affichait devant les caméras à la fois son ignorance et son mépris de l'histoire ouvrière.

La « Sécu » devient l'enjeu des prochaines élections. Accusé de vouloir privatiser la sécurité sociale, voici François Fillon empêtré dans un rétropédalage. Merci M. Fillon d'avoir bombardé dans le débat public cette question autour de la sécu. Merci également à M. Emmanuel Macron...

Le modèle social français est en réalité mal connu des politiques. Ils le connaissent mal. François Fillon notamment mélange les mutuelles et les institutions de prévoyance – privées mais à but non lucratif – et l'assurance privée – à but lucratif.

C'est le moment de rappeler l'adage de la Sécu:

chacun paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Le cinéaste américain **Michael Moore** loue le système de santé français dans son documentaire « **Sicko** », au risque de montrer ce que d'autres appellent des abus. Pourtant, la Sécu considère que le phénomène des abus est ultra-marginal. Mais les médias focalisent sur le trou et non sur les bénéfices de la Sécu. Et pourtant, le vrai problème est le non-recours aux droits sociaux.

Faut-il redire ici que le trou de la sécu est un faux débat. Nous vous conseillons la lecture de : « **Le mythe du trou de la sécu** » de **Julien Duval**.

Evelyne Dubin avait signalé en 2010 que le budget de la SS était plombé par le non versement :

- de la taxe sur le tabac,
- de la taxe sur l'alcool,
- d'une partie des primes d'assurances automobiles,
- de la taxe sur les industries polluantes,
- d'une partie de la TVA ;

et, par le retard de paiement :

- des contrats aidés,
- des entreprises.

En 2010, le trou de la sécu annoncé était de 11 milliards d'euros, alors qu'en réalité, il y avait un excédent de 9 milliards d'euros.

Je vais ici évoquer mon expérience personnelle de salarié du groupe Vinci. En 2012, après une opération chirurgicale sérieuse, je suis sorti de l'hôpital guéri. A près de soixante ans, les problèmes de santé se multiplient. C'est quasiment une intervention chirurgicale tous les ans. Pour finir en 2017, je suis victime d'un accident de la circulation.

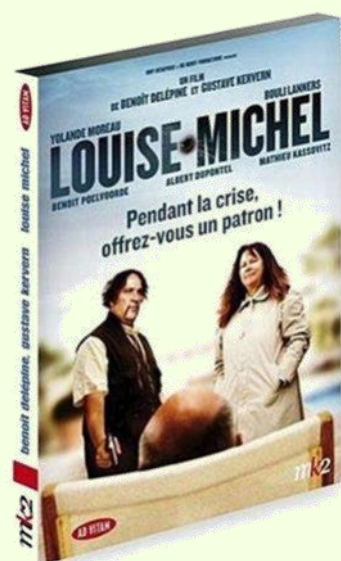
Je n'ose imaginer ma situation financière si j'habitais l'Albanie, Le Kurdistan, les USA ou le Royaume Uni... Ou ma situation dans l'état civil : mort ou vivant ...

A titre personnel, je glorifie totalement le système de santé français, et, je suis reconnaissant envers la Sécu à qui je dois la vie.

Je souhaite à la génération qui nous suit de protéger cette magnifique assurance contre les aléas de la vie, et, pour ma part, j'ai trois enfants. ■

Daniel Falaize

Films



« Une nuit, un patron d'une entreprise de textiles vide son usine pour la délocaliser. Le lendemain, quelques ouvrières se réunissent et décident de mettre le peu d'argent de leurs indemnités dans un projet commun : « faire buter » le patron voyou par un professionnel. »

C'est Louise (Yolande Moreau) qui se charge de recruter le tueur, et choisit Michel (Bouli Lanners). Mais qui dirige vraiment, de nos jours, une entreprise ? Cette aventure totalement foutraque emmène nos deux héros jusqu'à une simple boîte-aux-lettres dans un paradis fiscal, avant de finir bourrés, entourés de snipers... ■

Benoît Delépine et Gustave Kervern, MNP Entreprise, 2008 – 116 mn



Documentaire de 80 mn sur les habitants du hameau du Limimbout, à Notre-Dame-des-Landes, où cohabitent habitants historiques et jeunes venus rejoindre la lutte « contre la construction de l'aéroport et son monde ». ■

Ni béton, ni expulsions !

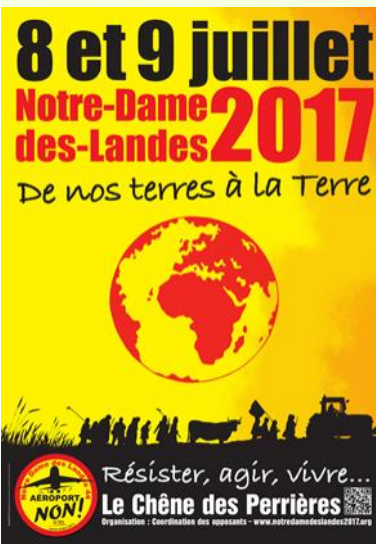


« La FNSCBA-CGT demande l'abandon du projet de création d'un nouvel aéroport de Nantes à Notre-Dame-Des-Landes, au bénéfice d'une modernisation de l'aéroport existant de Nantes-Atlantique, au nom de la défense des emplois industriels et agricoles concernés, ainsi que de la préservation d'un patrimoine naturel riche et nécessaire aux générations futures.

La FNSCBA-CGT condamne la criminalisation croissante des mouvements sociaux et demande l'abandon de toutes les poursuites engagées contre les habitants de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes, comme de toutes les menaces d'expulsion brandies à leur encontre.

A Nantes comme ailleurs, les intérêts privés du patronat local et de la multinationale VINCI ne doivent pas primer sur l'intérêt général des populations, ni détourner les finances publiques pour alimenter leurs profits, grâce à la privatisation des services publics ».

Motion adoptée au 3^e Congrès de la Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement (FNSCBA-CGT)
Montreuil, le 22 juin 2017



Il n'y aura pas d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes

Parmi les nombreuses anomalies du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, il y a cet écart de plus en plus grand entre les résultats des diverses expertises relatives à sa faisabilité, et la fuite en avant de plus en plus agressive de ses partisans locaux. Il va bien falloir atterrir un jour : la « médiation » Hulot doit être l'occasion tant de fois manquée de regarder la réalité en face.

Dernière expertise en date, le rapport de la commission d'enquête sénatoriale du 11 mai, qui confirme que le projet ne respecte pas le principe « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC), pourtant en vigueur depuis la loi du 10 juillet 1976. Ce principe veut que dans tout projet d'infrastructure portant atteinte à l'environnement, on procède par étapes, en cherchant d'abord à l'éviter (en explorant des alternatives), puis à réduire son impact, et enfin à compenser ses destructions. A Notre-Dame-des-Landes, les porteurs du projet n'ont jamais envisagé d'alternative, ni d'économiser de l'espace (vastes parkings, deux pistes) : ils sont **directement** passés à la compensation, et dans des conditions irrecevables.

En effet, la commission sénatoriale réitère les « réserves » de la commission scientifique de 2013, qui invalidaient l'obscur **méthode** de compensation « par unités » inventée par AGO-VINCI (voir L'ECHO N°11). Estimant les surfaces nécessaires entre 2 370 et 4 000 ha, soit trois fois plus que prévu, elle conclut à l'**impossibilité** de compenser les pertes de terres agricoles et de zones humides, du fait du manque de terre disponibles et du peu d'agriculteurs disposés à y sacrifier une partie de leurs exploitations.

Le non-respect du « triptyque ERC » avait déjà été dénoncé par la rapporteuse publique à la Cour administrative d'appel de Nantes, en novembre 2016, qui avait plaidé (en vain) pour **éviter** de détruire la zone humide de Notre-Dame-des-Landes en optant pour « l'**alternative** avérée et suffisante » d'un réaménagement de l'aéroport existant (Nantes-Atlantique).

C'est cette même désinvolture à l'égard des questions environnementales qui avait provoqué un contentieux avec Bruxelles en 2014 : en infraction avec les réglementations européennes, **aucune étude globale** prenant en compte les impacts des liaisons à venir avec l'aéroport n'a jamais été faite (dessertes routières, liaisons ferroviaires, etc.). Tout est rentré dans l'ordre, en avril 2017, Bruxelles classant l'affaire sans suite après avoir reçu un document **bâclé** dont elle s'est pourtant contentée (le SCoT) : certains projets n'y ont même pas de tracé (comme la LGV Nantes-Rennes), d'autres sont implantés dans des zones destinées aux mesures de compensation !

En avril 2016, trois experts commissionnés par Ségo-lène Royal, alors ministre de l'environnement, avaient eux aussi conclu au **surdimensionnement** du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, et affirmé la possibilité d'**alternatives** : soit réaménager Nantes-Atlantique, soit faire un aéroport **un peu plus petit** à Notre-Dame-des-Landes (200 ha de moins, sur les 1 200 prévus), avec une seule piste. Cette dernière option n'en nécessiterait pas moins une nouvelle enquête publique, sans changer fondamentalement les problèmes de compensation.

Mais quelle que soit son emprise, un aéroport à Notre-Dame-des-Landes ne pourrait être qu'un **deuxième**



ième aéroport à Nantes, et non un « **transfert** » de l'aéroport existant. La question de la fermeture de l'aéroport de Nantes-Atlantique a été longtemps éludée, car elle entraînerait la délocalisation de tout un complexe industriel de haute technologie, avec en particulier l'**usine Airbus** de Bouguenais, qui emploie plus de 2 500 personnes et a **besoin de la piste** pour acheminer ses

grandes pièces par avion. Airbus, qui investit lourdement dans le site, refuserait aussi bien de financer son propre transfert que d'assumer seul les coûts d'exploitation d'un aéroport maintenu et privatisé.

Quand on sait que, depuis le **Grenelle de l'environnement** (2007), la France ne construit plus d'aéroports et que seuls des transferts sont autorisés, on comprend pourquoi les porteurs du projet évitent le sujet et maintiennent désespérément le **mythe** d'un transfert de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes. Un mythe sur lequel il a été fallacieusement demandé aux habitants de Loire-Atlantique de se prononcer, lors de la consultation locale du 26 juin 2016...

Enfin, cerise sur le gâteau, une recherche menée au CNRS de Nantes sur la méthode de **consolidation des sols** prévue par AGO-VINCI, en novembre 2016, conclut formellement à son inefficacité. Le ministère de l'environnement a été alerté : « *La piste va donc s'affaïsser* » et se mettre à **gondoler**, alors que « *l'exigence de planéité d'une piste est rédhitoire* »...

On sait que jusqu'ici, les porteurs du projet, élus locaux en tête, ont délibérément ignoré ces éléments, avec l'appui de l'Etat. Mais les **échéances** sont là (fin du contrat de concession avec AGO-VINCI, fin de la déclaration d'utilité publique), et l'**heure des comptes va sonner**. Car toutes ces expertises induisent une **augmentation exorbitante**, jamais budgétée, du coût de la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes (nouvelles études, extension et entretien des surfaces de compensation, indemnisation des agriculteurs concernés, indemnisation d'Airbus, nouvelles méthodes de construction, etc.). C'est ici que tout s'écroule : le montage financier du projet est explosé, ainsi que les délais nécessaires pour débiter les travaux d'un aéroport qui aurait dû être inauguré... cette année !

Pour **VINCI** aussi, le jeu n'en vaut plus la chandelle : au moment de l'appel d'offres (2008-2009), l'aéroport de Nantes était la première concession aéroportuaire en France à tomber dans son escarcelle, ce qui devait asseoir la crédibilité de VINCI Airports. Dix ans après, celle-ci n'est plus à démontrer.

C'est pourquoi il est permis de croire que la médiation Hulot, chargée d'envisager « *toutes les solutions* », saura finalement recommander l'alternative la plus faisable et la moins chère : conserver et rénover l'aéroport de Nantes-Atlantique. Maintenant. ■

Francis Lemasson, le 9 juin 2017

Pierre Gattaz : le salaire c'est ringard, place au bénévolat !

On croirait un mauvais poisson d'avril. C'était en septembre 2014 : le président du Medef estimait que de nombreux salariés sont prêts à faire du bénévolat pour « *sauver leurs entreprises en proie à une crise économique sans précédent* » ! Farceur, provocateur, ou annonciateur de combats à venir ?



En France, les salaires sont trop élevés par rapport à l'Ukraine, la durée du travail est peu concurrentielle face aux salariés du Bangladesh, les jours fériés du mois de mai sont inutiles et ralentissent « l'économie » française : pour Pierre Gattaz, dans un communiqué adressé à l'AFP, il faut « *en finir avec notre modèle social, qui n'a déjà que trop vécu* ».

D'après lui, le Code du travail freine les investissements et n'intègre pas les « *aspirations participatives* » des salariés, voire des chômeurs : « *Beaucoup de sans-emploi attachent plus d'im-*

portance à la nécessité d'acquiescer de l'expérience qu'à celle de percevoir un salaire ».

Le président du Medef s'attriste de constater « *qu'on ne peut toujours pas travailler bénévolement lorsque la situation économique l'exige* ». D'après lui, de nombreux chefs d'entreprise n'osent pas franchir le pas « *de peur d'être taxés d'esclavagistes* » !

C'est vrai, les taxes, au Medef, on n'aime pas ça ; on préfère une autre version de la solidarité : « *Je reste persuadé que des milliers de salariés sont prêts à se sacrifier pour sauver leurs entreprises d'une délocalisation brutale. Les clichés du passé comme « tout travail mérite salaire » c'est dépassé, c'est ringard en temps de crise* ».

Alors vite, M. Macron, achevez l'inversion de la hiérarchie des normes, pour que nos bons Maîtres puissent rétablir le travail forcé, dès qu'ils estimeront que leurs perspectives de profit l'exigent ! Ce sera tellement moderne...



Nouvelle route du littoral (La Réunion)

Infos de dernière minute !



A l'heure où nous mettons en page notre journal, le Parquet National et Financier de PARIS (P.N.F) a lancé une nouvelle série d'auditions et de garde à vue relatives à l'attribution du marché MT5/2 de la Nouvelle route du Littoral (NRL) en octobre 2013 pour un montant avoisinant les 437 M€.

Le montant total de la NRL est actuellement de 1.6 M€.

Ce mercredi 21 juin 2017, les auditions prévues dans le cadre de l'enquête préliminaire menée pour **favoritisme, corruption et trafic d'influence** sur les marchés de la NRL se pour-

suivent. Elles ont commencé peu après 9h00. Ce mardi, quatre personnes, dont le **conseiller régional** Dominique FOURNEL, ont été placées en garde à vue. Le député-maire de Saint-Leu a également été entendu à titre de témoin. Les enquêteurs du parquet national financier de PARIS sont arrivés ce lundi, vers 10 heures, à la caserne Vérines sur Saint-Denis.

Ceci fait suite à l'attribution d'une des principales tranches (citée ci-dessus) du chantier attribué par le Conseil Régional aux groupements VINCI / BOUYGUES avec les entreprises de la place GTOI / SBTPC.

Les principaux ténors du groupe COLAS / BOUYGUES étant maintenant hors département, le **Directeur d'un des groupements de VINCI de la société SBTPC (Roger Georges)** a été mis en garde à vue pour le bon déroulement de l'enquête.

Les protagonistes de la COLAS/BOUYGUES sont eux entendus en ce moment sur le territoire Métropolitain.

L'image de VINCI sera une fois de plus ternie par cette affaire éventuelle de corruption.

Affaire à suivre... ■

L'équilibre de l'horreur

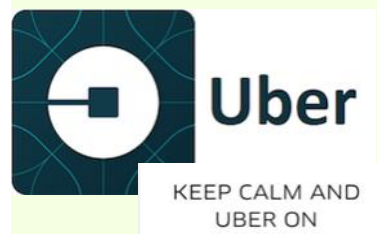


Le marché libre est censé parvenir tout seul à l'équilibre. On l'a vu à l'œuvre dans les circonstances tragiques de l'attentat à Londres du 3 juin dernier : alors même que des taxis ont transporté gratuitement des Londoniens pour les ramener chez eux après les attaques, Uber a choisi d'augmenter ses prix. Une initiative vivement critiquée sur le Net, où des utilisateurs en colère ont notamment tweeté des captures d'écran de l'application Uber, révélant **des tarifs jusqu'à pratiquement deux fois supérieurs** à la normale : « *Laissez tomber, nous avons besoin de vous !* ».

A l'horreur terroriste répond ainsi l'horreur économique.

Uber a fini par enclencher la marche arrière, prétendant avoir suspendu la montée des prix « *dès que nous avons entendu parler de l'incident* ». Quel cynisme !

Si les clients d'Uber ont l'habitude de voir les tarifs bouger en fonction de l'offre et de la demande, la compagnie californienne avait déjà fait couler beaucoup d'encre dans des circonstances similaires, pendant une **prise d'otage en Australie** en 2014.



On se rappellera aussi que lors de la **grève générale** du métro londonien, en juillet 2015, les tarifs proposés par Uber s'étaient envolés de plus de 300 % !

La compagnie s'était alors contentée d'appeler ses utilisateurs au calme... ■

Les prédateurs au pouvoir

Main basse sur notre avenir



« La colère sociologique des Pinçon-Charlot est plus vive que jamais : plus de droite ni de gauche, tous réunis autour du veau d'or. Cynisme et déni de la règle sont devenus le mode de fonctionnement « normal » des dominants. C'est en toute impunité que s'organise la corruption au profit d'une petite caste affamée d'argent sous l'œil bienveillant des gouvernements. Il y a bien sûr Donald, François, Marine et les autres, sur lesquels les Pinçon-Charlot alignent chiffres et faits irréfutables. Ils jettent aussi leur lumière crue sur des pratiques d'une extrême violence : celles de la financiarisation des services à la personne ou la mondialisation du droit à polluer avec le juteux trafic des « crédits carbone ». C'est une guerre que le couple mythique dénonce ici, avec l'argent comme arme de destruction massive. Une guerre de classe qui menace l'avenir de l'humanité. »

Indispensables Pinçon-Charlot... ■

Textuel, 2017 – 63 p.



L'Europe en ses frontières... Inquiétant !

VINCI Construction Ile-de-France Pôle Travaux Publics

Les travaux du Grand Paris ont démarré, le Groupe VINCI a ouvert des chantiers, comme celui de la gare de la Défense. Pour répondre à la demande, VINCI Construction a lancé une grande réorganisation de ses filiales en Ile-de-France, le secteur du Bâtiment l'année dernière et le secteur des TP en 2017. En résumé, sur 7 sociétés, il n'en subsistera que 2. Selon la direction de VINCI, il s'agit d'améliorer la productivité, pour atteindre en 2020 les 5 % de RO-PA (Résultat net).

Tout cela en diminuant les frais généraux et en développant encore un peu plus la sous-traitance. Et ils osent nous parler d'améliorer la sécurité sur les chantiers, alors que les conditions de travail des salariés ne cessent de se dégrader ! Et pour l'ensemble des catégories de travailleurs c'est l'austérité sur les salaires et une fin de non-recevoir concernant la satisfaction des revendications.

Selon la FRTF (Fédération Régionale des Travaux Publics) d'Ile de France, depuis janvier 2017 une croissance a déjà commencé. Mais certains chiffres nous interpellent : **pour l'année 2016, le volume du marché a augmenté de 15,4 %, alors que les heures travaillées des ouvriers permanents ont diminué de 3,3%, les heures travaillées des salariés intérimaires ont augmenté de 21 %, globalement, et l'effectif des ouvriers s'est réduit de 2,5%.**

On entend parler de la création de 22 000 postes de travail dans le cadre du Grand Paris. Mais dès maintenant, on avance les chiffres de 40 à 60 % d'intérimaires. Quand on voit la place des sous-traitants aujourd'hui dans l'organisation des travaux, alors vous pouvez calculer combien de CDI vont disparaître demain ! **Comment allons-nous défendre l'intérêt de l'ensemble des catégories de salariés, avec 10 à 15% de salariés VINCI sur chaque chantier, et tout le reste en sous-traitance, avec son cortège de salariés précaires et surexploités ?**

C'est dans ce contexte que VINCI Construction TP IDF est en train de se réorganiser. Deux sociétés vont être créées par fusion/absorption, et elles vont gérer les travaux du Grand Paris pour 20 ans.

Les patrons de VINCI viennent de lancer une « information-consultation » des CE et DUP, entreprise par entreprise. Pour tant à terme, on se retrouvera tous dans une seule et même entreprise. Nous devons donc chercher l'unité de tous les travailleurs face aux menaces de la politique patronale, qui cherche :

- **A tirer nos acquis vers le bas** (même soi-disant avec des compensations, il y aura un gel des augmentations pour plusieurs années et les futurs embauchés seront lésés) ;
- **A centraliser le pouvoir, le contrôle** pour mettre la pression pour rattraper les retards sur l'avancement des chantiers, grâce au travail de nuit, posté, des samedi et dimanche, etc. Cela a déjà commencé. **Ne doit-on pas défendre l'ensemble des conditions de travail sur les chantiers, pour les salariés VINCI comme pour les sous-traitants, les détachés, les intérimaires — tous ensemble, dans l'unité ?**

Ne nous laissons pas diviser !

Accepter une limitation de certains moyens des élus, ou que soit bafouée la libre circulation des syndicalistes et des élus du personnel, pratique quotidienne de nos dirigeants, ne peut qu'entraver notre combat pour la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés.



Et ce ne sont pas que les seuls ouvriers qui sont concernés : les Etam et les cadres, dont beaucoup sont en bas de l'échelle des salaires, sont aussi confrontés aux pressions de toutes sortes : surcharge de travail,

harcèlement ... etc. Et avec la réorganisation, les risques de doublons sont une réalité : on l'a vu l'année dernière lors de la réorganisation de VCF Bâtiment IDF : 875 postes supprimés, en majorité des Etam et des cadres !

L'union fait la force.

Voilà pourquoi nous nous adressons à tous les salariés de VINCI Construction pôle TP Ile-de-France, à toutes les organisations syndicales : nous devons marcher ensemble pour défendre tous les travailleurs. ■

Hommage à des oubliés qui ne sont jamais rentrés chez eux

L'actualité de ces dernières années tourne autour des victimes d'attentats, des agressions de policiers et du décès de militaires dans les conflits dans lesquels est engagé notre pays.

L'annonce de chaque victime supplémentaire fait l'objet d'un battage médiatique, à coups d'envoyé spécial et de reportage n'amenant rien, à la limite de l'indécence et n'ayant pour seul objectif que de faire de l'audience sur les malheurs des autres.

Ces désastres sont toujours accompagnés par leur cortège de déplacement d'hommes politiques et de cérémonie d'hommages s'appuyant sur l'empathie et la commisération de nos concitoyens.

Si nous ne pouvons que dénoncer ces actes inhumains et barbares et faire part de notre solidarité avec les familles des victimes, aucun être humain ne devrait trouver la mort pour des questions de religion, il n'en demeure pas moins que nous aimerions dénoncer une autre hécatombe qui frappe depuis de longues années sans que cela soulève la moindre émotion.

En effet depuis que les êtres humains ont voulu se construire des abris, cette volonté s'est accompagnée par le décès des bâtisseurs et aujourd'hui encore un salarié du Bâtiment et des Travaux publics meurt chaque jour, dans l'indifférence générale, pour l'accomplissement de cette noble tâche.

Non seulement, ces décès ne provoquent pas de réaction indignée, mais paraissent normaux dans l'imaginaire collectif sous la formule : « *c'est les risques du métier* ». Cela n'est pas supportable.

Tous les jours, un salarié de notre secteur, embrasse sa femme et ses enfants, sans savoir que c'est pour la dernière fois, car il ne rentrera pas chez lui le soir venu.

Pour ces victimes, pas de « *Une* » du journal télévisé, pas de déplacement de ministre à leur enterrement, tout juste un entrefilet dans la presse locale.

Comble de l'injustice, quand il y a un procès (et il n'y en a pas beaucoup), la famille de la victime s'entend dire que c'est par sa faute que le salarié est décédé.

Ainsi, dans le groupe VINCI, c'est 32 salariés, 15 salariés organiques et 17 intervenants extérieurs qui ont été victimes d'accident mortel en



2016. 11 de ces accidents concernent des salariés en France, 3 sur les autoroutes, 1 dans l'énergie, 1 dans la route et 6 dans la construction.

Ces chiffres sont inacceptables et tout doit mis en œuvre pour qu'ils soient ramenés à zéro le plus rapidement possible. Pour ce faire, nous revendiquons une véritable politique de prévention avec les vrais acteurs de terrain que sont les CHSCT, et non plus basée sur l'appréciation de préventeur qui n'ont de connaissance que par leurs études, sans jamais avoir mis un pied sur les chantiers ; à tel point qu'ils amènent les mêmes « *solutions* » quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils sévissent.

Par exemple, dans le groupe EUROVIA, il a été imposé le port permanent du casque, contre l'avis de la plupart des CHSCT, parce que cela se faisait ailleurs, alors qu'il n'y a eu qu'un seul accident du travail lié à ce risque. A côté de ça, on apprend aujourd'hui qu'il y avait eu un grand nombre de « *presque accidents* » liés au dépotage d'enrobé à la brouette « *au cul* » du camion. Malheureusement, cette information nous parvient après un accident grave, où un jeune intérimaire de 27 ans a perdu l'usage de ses jambes après avoir reçu 7 tonnes d'enrobés suite à l'ouverture intempestive des portes de la benne du camion.

Va-t-on continuer longtemps à faire prendre des risques inconsidérés à nos salariés dans le seul but de verser toujours plus de dividendes aux actionnaires ?

D'autant plus que nos contrats prévoyance, qui ne prévoyaient déjà pas grand-chose, vont être revus à la baisse par la profession et que, sur le coup, les cercueils vont être à la charge des veuves et des orphelins. ■

Rejoindre le Front Social



Pour Macron et son gouvernement, la démocratie est accessoire : pour durcir encore la loi travail et préparer d'autres destructions de notre système social, ils veulent une loi d'habilitation dès juillet pour légiférer par ordonnances, sans débat parlementaire.

Il y a donc urgence à regrouper les forces capables de lutter contre ces attaques continues que subit le droit du travail et donc le travail lui-même.

Le Front Social est une coordination composée de syndicats, associations, collectifs, médias alternatifs, de militants, de femmes et d'hommes construisant cette riposte sociale. Il trouve son origine dans l'appel du 22 avril, veille du premier tour de l'élection présidentielle, et dans la première manifestation du quinquennat Macron, le 8 mai dernier.

Le syndicat interentreprises CGT VINCI sièges Ile-de-France a décidé ce jour en assemblée générale et à l'unanimité, de rejoindre le Front Social.

Parce que nos emplois et nos salaires sont menacés par ce libéralisme sans limite que veulent nous infliger Macron, le MEDEF et l'Union européenne, nous invitons tous les salariés du groupe VINCI à rejoindre la CGT et le Front Social.

Ensemble, nous nous donnerons les moyens de lutter victorieusement pour nos droits. ■

CGT VINCI Sièges IDF
Rueil, le 31 mai 2017



En attendant de pouvoir parvenir à ce que tous nos salariés puissent rentrer chez eux le soir après une journée de travail harassante et payée une misère, nous revendiquons la reconnaissance par le groupe VINCI de sa responsabilité et de sa volonté à réparer, dans la mesure du possible, le préjudice occasionné aux familles par la mise en place d'un véritable statut pour les orphelins et les veuves des victimes d'accident mortel dans le groupe VINCI.

« Com' paillette »

Pour préparer les **travaux d'élargissement de l'A 10** entre Tours (Veigné) et Poitiers, VINCI a lancé « *une démarche de concertation innovante* » : des **ateliers collaboratifs** ouverts aux riverains, et censés permettre une « **co-construction** » du projet.

Les citoyens, qui acceptent le projet mais s'inquiètent de ses nuisances, se sont regroupés dans une association (Agir A10 Touraine) en novembre 2016, dans l'espoir que VINCI les écoute.

Lors des ateliers, qui débutent en janvier 2017, VINCI et ses experts exposent d'abord les avancées techniques du projet et les réglementations en vigueur ; puis un moment d'échange est proposé aux participants, pour leur permettre de proposer des aménagements.

Six mois et douze ateliers plus tard, l'association s'énervait et parle d'« *enfumage* » : « *C'est de la com' paillette ! Il ne faut pas chercher à creuser les sujets, sinon, on n'a pas de réponse* » déclare sa présidente, Julie Leduc ; « *Tout est déjà ficelé et lorsqu'on réclame des murs anti-bruit, on nous les refuse* ». Outre ce problème des nuisances sonores (en zone rurale), les riverains n'ont même pas eu de réponse sur le maintien des itinéraires pendant les travaux, ou sur la construction d'un nouveau viaduc dans la vallée de Courteineau.

Du coup, ils ont décidé de boycotter les prochains ateliers et font appel aux élus — que VINCI refuse de rencontrer ! « *A chaque fois qu'on essaie de travailler sur le fond, il n'y a rien. Il n'y a pas de réelle co-construction* » : oui, tel est bien le « **dialogue avec les parties prenantes** » mis en avant par les grandes entreprises comme VINCI, et que nous avions déjà eu l'occasion de dénoncer comme étant au service exclusif de leurs intérêts (L'ECHO N° 7).

Avis aux salariés du futur Siège social : il va falloir être vigilants pour que les promesses « collaboratives » de VINCI ne soient pas une simple opération d'« accompagnement » ! ■

Matière à débat

Envoyez-nous vos articles, faites connaître vos expériences et vos points de vue. Et si vous ne partagez pas certaines opinions exprimées dans ce journal, n'hésitez pas à engager le débat : c'est dans l'échange que se forment les meilleures analyses et les meilleures pratiques.

L'équipe du journal

Nous contacter

coopératif fédéral : Yves Gauby
06.45.44.88.43
yosgobis@orange.fr

**4: Champagne Ardennes / Lorraine
Alsace / Bourgogne / Franche-Comté**

Christian BAIX (E)
06.77.75.89.54
Christian.baix@yahoo.fr
Lionel CLAUSE (R)
06.86.54.01.68
lloelj@yahoo.fr

6: Rhône Alpes / Auvergne

Alain DI PIRRO (R)
06.23.42.69.04
ce-eurovia07@wanadoo.fr
Denis MARCHAL (E)
06.76.94.35.45
denis.marchal5@libertysurf.fr
Amr AHMED HEZAM (R)
06.63.97.51.79
calteaualexandra@yahoo.fr
Arnaud BOUCHEIX (VA)
06.99.21.06.87
cgt.aeroport.cfe@gmail.com

**7: Paca / Languedoc Roussillon
Corse**

Marie-Claire ANDRE (VF)
06.73.80.45.58
marie-claire.andre@faceo.com
QUETGLAS Jacques (CT)
06.20.97.07.37
Jacquesquetglas@outlook.fr
Christian MIMAU T (A)
06.46.06.18.72
chrimmo64@sfr.fr

3: Nord Pas de Calais / Picardie

Michaël ROMMEL (R)
06.15.18.01.35
miro.5972@live.fr
Gilles THOREL (E)
06.15.98.12.70
gillesthorel@orange.fr

**Légende : CT - Construction
E - Energies
R - Routes
VF - VINCI Facilities
A - Autoroutes
VA - VINCI Airports**

1: Bretagne / Normandie

Frédéric MAU (R)
06.83.69.62.00
fredmau@hotmail.fr

10: Ile de France

Jean-Luc RIO (CT)
06.08.69.69.36
jeanlucrio@hotmail.com

Daniel ALLARD (VF)
06.89.70.65.52
Syndicat.energielec@hotmail.com

Alain LIENHARD (CT)
06.19.11.23.84
lienhard.alain@orange.fr

Alexandre FELS (E)
06.62.78.57.03
alexandrefels@orange.fr

Francis LEMASSON (CT) Cadre
06.76.40.12.03
lemasson.francis@orange.fr

2: Pays de la Loire / Centre

Didier SIMON (R)
06.12.45.92.99
didier.simon49@wanadoo.fr

Dominique BRILLANT (A)
06.25.24.48.24
gisdo@orange.fr

**9: Poitou Charentes / Limousin
Vendée / Touraine**

Philippe LOIRAUD (R)
06.42.30.69.00
p.loiraud@voila.fr

Karim ELJHAD (CT)
06.43.02.56.42
k.eljhad@gmail.com

8: Aquitaine / Midi Pyrénées

Philippe GABORIAU (R)
06.29.53.09.39
cgtconstaqui@wanadoo.fr

Denis BOUTINEAUD (E) Etam
06.19.17.80.45
denis.boutineaud@orange.fr

Représentant Syndical

Christian RENARD (E) Etam
06.89.15.47.56
christian.renard0519@orange.fr

11: Dom Tom

Raymond PAYET (CT)
06.92.85.79.03
cgtrbtp@wanadoo.fr

CGT : www.cgt.fr
FNSCBA : construction.cgt.fr

UGICT-CGT : www.ugict.cgt.fr

Abonnements, anciens numéros

Recevez nos numéros en PDF dès leur sortie, commandez les anciens numéros...

en nous écrivant à l'adresse mail ci-contre.



L'ECHO des salariés
de VINCI

c/o FNSCBA-CGT
263 rue de Paris
Case 413
93514 Montreuil Cedex

journal.cgt.vinci@gmail.com